

Du 13 au 26 mai 2024

Printemps des voisins

La Ville de Nantes et votre direction de quartier vous accompagnent pour organiser votre **printemps des voisins** : mise à disposition de mobilier, utilisation d'une voie de circulation, mesures de sécurité, mise à disposition d'invitations et d'affichettes, etc.
Ce dossier d'inscription est à déposer à votre direction de quartier **avant le 12 avril inclus**.

VOUS L'ORGANISATEUR DU REPAS DE QUARTIER

ASSOCIATION NOM DE L'ASSOCIATION

PARTICULIER

RESPONSABLE DU PRINTEMPS DES VOISINS : M Mme

PRÉNOM NOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉL. N° DE MOBILE

E-MAIL

FACULTATIF - POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Est-ce votre première organisation de repas de quartier ? OUI NON

Acceptez-vous d'être contacté par la presse locale pour un reportage ? OUI NON

À REMPLIR PAR VOTRE DIRECTION DE QUARTIER

Quartier

Microquartier

N° du quartier

Nom et prénom du référent

Tél.

Mobile

Mail

JOUR DE LA MANIFESTATION

.....

N° DOSSIER

N° ESABORA

DATE DE L'ENREGISTREMENT

.....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au dispositif annuel « Printemps des Voisins ». Les destinataires de ces données sont les agents habilités des directions de quartiers, de la tranquillité publique, de l'information et de la relation au citoyen et des services techniques de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au 02 40 41 90 00. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Votre repas de quartier

À chacun d'inventer son Printemps des voisins !

- Vous êtes un nouvel arrivant et vous souhaitez faire connaissance avec votre voisinage ?
- Vous souhaitez apporter votre touche à l'animation de votre quartier, de votre rue, de votre immeuble, de votre impasse... et partager un moment de convivialité avec vos voisins ?
- Vous souhaitez perpétuer la tradition de repas de rue existante dans votre quartier et cette année... c'est à vous de jouer !

Déjeuner, pique-nique, goûter, apéritif dînatoire, dîner... À vous de choisir votre formule gratuite et de l'organiser entre 11 h et 23 h.

VOTRE PROJET

DATE DE LA MANIFESTATION	NOMBRE DE VOISINS ATTENDUS :
HORAIRE : DE H..... À H..... <i>(maximum 23h)</i>	MERCI DE DÉCRIRE EN QUELQUES LIGNES VOTRE PROJET. AVEZ-VOUS PRÉVU DES ANIMATIONS PARTICULIÈRES ?
ADRESSE DE LA MANIFESTATION :
Merci de cocher la case correspondante :
RUE* <input type="checkbox"/> IMPASSE* <input type="checkbox"/> PLACE* <input type="checkbox"/>
SQUARE <input type="checkbox"/> VOIE PRIVÉE AVEC BARRIÈRE <input type="checkbox"/>
VOIE PRIVÉE SANS BARRIÈRE* <input type="checkbox"/>
COUR D'IMMEUBLE <input type="checkbox"/> AUTRES <input type="checkbox"/>
INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES :

À noter : pour le bon déroulement de votre manifestation, il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de privilégier les espaces publics non circulés.

** Pensez à demander un arrêté de stationnement et/ou de circulation (rubrique mesures de sécurité).*

JOINDRE LE PLAN D'IMPLANTATION DE VOTRE MANIFESTATION ET SON EMPRISE SUR L'ESPACE PUBLIC.

PERSONNES RESPONSABLES DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

1	2
NOM	NOM
PRÉNOM	PRÉNOM
TÉL. MOBILE <i>(obligatoire)</i>	TÉL. MOBILE <i>(obligatoire)</i>
TÉL. FIXE	TÉL. FIXE
E-MAIL	E-MAIL

ADRESSE DE LIVRAISON DU MATÉRIEL ET DE SON STOCKAGE

ADRESSE COMPLÈTE :
.....
.....

COMMENTAIRES :
.....
.....

► AIDE MATÉRIELLE

Je souhaite demander le soutien logistique des services de la Ville de Nantes (tables et bancs). Ces mobiliers sont attribués prioritairement aux organisateurs et organisatrices résidant en immeuble.

Dans la limite des stocks disponibles, vous pouvez réserver :

1 KIT : 3 tables et 6 bancs PAS DE KIT

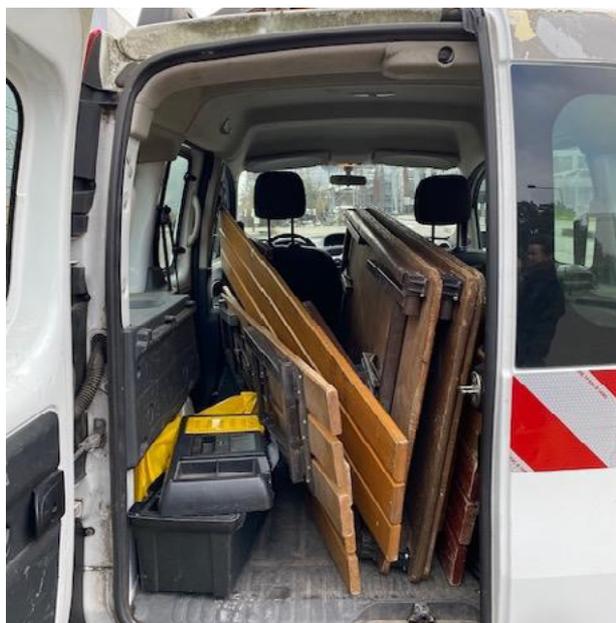
2 KITS : 6 tables et 12 bancs

Livraison et reprise demandées

Retrait et retour au service Fêtes, Manifestations et Logistique

Important :

- Aucun stockage ne pourra avoir lieu sur l'espace public. Vous devrez prévoir un lieu sécurisé et situé en rez-de-chaussée.
- Votre responsabilité est engagée. En cas de dégradation ou de perte du matériel prêté, le service Fêtes, Manifestations et Logistique pourra vous demander d'en rembourser la valeur tel que prévu par la délibération n°47 du conseil municipal du 17 décembre 2021.
- La livraison et la reprise du matériel sont possibles du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h. Le matériel n'est ni livré ni récupéré le week-end.
- Il est également possible de retirer le matériel auprès du Service Fêtes, Manifestations et Logistique de la Ville de Nantes, 8 impasse Louis Momesson à Nantes, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30.



KIT MATÉRIEL

Important :



Vous serez contacté par le service Fêtes, Manifestations et Logistique environ 48 heures avant l'événement afin de confirmer le lieu et la date de livraison ou de retrait du matériel. En tant qu'organisateur, vous (ou l'un de vos voisins) devez impérativement être présent lors de la livraison et de la reprise du matériel. Le mobilier ne pourra en aucun cas être livré ou repris dans une cave ou à l'étage, mais uniquement devant une porte d'entrée en RDC (ne pas laisser les clés dans un lieu public !).

► MESURES DE SÉCURITÉ

Pour le bon déroulement et la sécurité de votre manifestation, vous avez la possibilité de demander aux services de Nantes Métropole de délivrer un arrêté provisoire d'interdiction de stationnement et/ou de circulation. Après étude de votre demande, l'arrêté signé vous sera adressé par courriel.

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

À noter : aucune demande d'occupation d'espace public n'est nécessaire pour les squares publics, les voies privées avec barrière, les espaces non circulés, les espaces en pied d'immeuble locatif et privé.

JE DEMANDE UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

J'INDIQUE LA DATE ET LES HORAIRES D'OCCUPATION DE LA VOIE

LE..... DE..... H..... À..... H.....
(maximum minuit)

MESURE DE CIRCULATION

JE DEMANDE UN ARRÊTÉ PROVISOIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION

NOM DE LA RUE / IMPASSE / PLACE

.....

DU N° AU N°

TOUTE LA RUE DE..... H..... À..... H.....
(maximum minuit)

Important : en tant qu'organisateur, vous devrez assurer la sécurité générale du site de la manifestation.

NOMBRE DE PERSONNES MOBILISÉES À LA SÉCURITÉ DU SITE :

MESURE DE STATIONNEMENT

JE DEMANDE UN ARRÊTÉ PROVISOIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

NOM DE LA RUE / IMPASSE / PLACE :

.....

DU N° AU N°

TOUTE LA RUE DE..... H..... À..... H.....
(maximum minuit)

► INVITEZ VOS VOISINS !

Informez vos voisins de votre repas de quartier. Une fois votre dossier d'inscription déposé, votre direction de quartier vous remettra invitations et affichettes selon vos besoins.

Pour un repas responsable,
pensez à apporter vos verres,
assiettes et couverts !

Mémento de l'organisateur

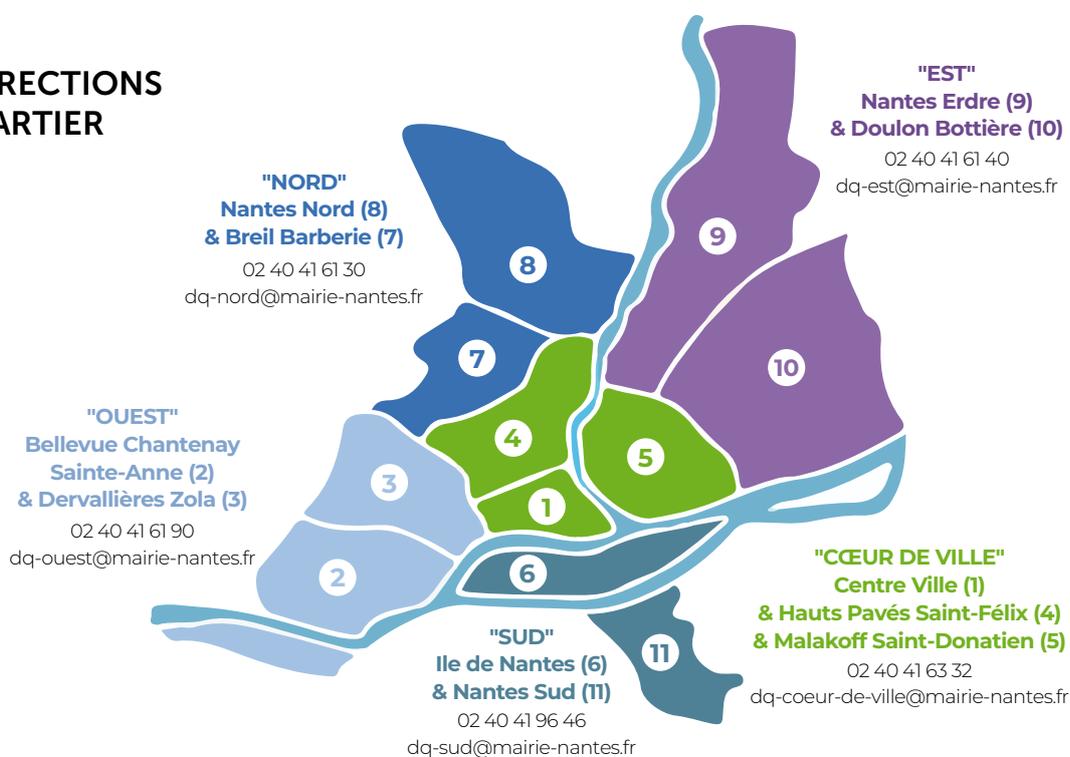
Vous venez de remplir votre dossier de manifestation pour l'organisation d'un repas de quartier. Ce dossier est à retourner **avant le 12 avril inclus*** à votre direction de quartier.

* tout dossier déposé après cette date ne pourra pas être pris en compte.

VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- Prendre en charge la sécurité générale sur le site pendant toute la durée de la manifestation, dans le cas d'un repas de quartier sur une zone circulée.
- Éviter tout bruit pouvant gêner le voisinage après 23 h.
- Ne pas installer de sonorisation.
- Ne pas laisser de déchets sur l'espace public : vous pouvez utiliser comme d'habitude vos poubelles individuelles respectives.
- Ne pas installer d'aménagement sur la chaussée circulée pouvant rendre difficile l'intervention des secours, ni de barbecue ou de matériel de cuisson sur la voie publique.
- Prévoir de stocker le matériel municipal dans un local fermé à clef et situé en rez-de-chaussée.
- Prévenir impérativement votre direction de quartier en cas d'annulation de votre Printemps des Voisins (météo défavorable).

VOS DIRECTIONS DE QUARTIER



Partagez les photos
de votre évènement :
#printempsdesvoisins



ALL•NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes